

Le 11 juillet 2022

Madame la Députée

Les électeurs vous ont accordé leur confiance lors des élections législatives des 12 et 19 juin 2022 et je vous en félicite.

Parmi les multiples dossiers sur lesquels vous aurez à travailler et à vous prononcer, je souhaite attirer votre attention sur deux sujets dont l'importance fondamentale est confirmée par une actualité particulièrement pressante : le dérèglement climatique et notre souveraineté énergétique. La situation actuelle démontre -s'il en était encore besoin- que la politique énergétique mise en œuvre ces dernières années ne permet pas de garantir la disponibilité d'une électricité répondant à tout moment à la demande, et cela malgré une envolée de son prix. La révision urgente des textes législatifs et réglementaires qui la définissent est nécessaire, sur la base d'analyses validées scientifiquement et non sur des idées préconçues.

Le Président de la République l'a reconnu dans son discours de Belfort le 10 février 2022 en annonçant une nouvelle orientation, confirmée par Mme la Première Ministre dans son discours de politique générale le 6 juillet dernier. Il vous appartiendra de traduire dans la prochaine Loi de Programmation sur l'Énergie et le Climat les mesures qui permettront à la France de retrouver son indépendance et sa sécurité d'approvisionnement énergétique, notamment en électricité, de reconstruire sa capacité industrielle, et d'espérer atteindre ses objectifs de réduction des émissions de gaz à effet de serre (GES). Le GIEC, l'AIE et toutes les agences scientifiques l'indiquent clairement : l'atteinte de ces objectifs exige un recours important à l'énergie nucléaire.

Dès lors qu'il est admis que l'énergie nucléaire est et restera le socle de notre outil de production d'électricité, il est indispensable de remettre à niveau l'ensemble des compétences et moyens industriels nécessaires, dans une vision à long terme portant sur toutes les étapes du cycle de vie des installations. Ces dossiers sont complexes, difficiles à appréhender, mais l'Office Parlementaire d'Évaluation des Choix Scientifiques et Technologiques (OPESCT) et les Académies sont à votre disposition et, forts de leurs éclairages, vous pourrez légiférer dans le respect des règles institutionnelles de séparation des pouvoirs. Modestement, PNC-France, association transpartisane, indépendante financièrement et politiquement, forte d'un comité de soutien de scientifiques comptant deux prix Nobel, est à votre disposition pour vous apporter un éclairage lucide sur ces dossiers.

Il convient de ne pas sous-estimer la gravité de la situation dans laquelle se trouve notre approvisionnement en électricité, au moment même où la crise ukrainienne et les risques climatiques imposent de réduire au mieux l'usage des combustibles fossiles et d'adopter l'électricité pour l'ensemble des usages industriels et des services. Il est acquit et démontré par RTE et l'AIE (Cf. rapport de Janvier 2021) qu'une production fondée sur une large part d'énergies renouvelables intermittentes, *a fortiori* en totalité (« 100% renouvelables »), est illusoire. Aux côtés de ces EnR, le développement de capacités de production nucléaire est donc impératif et urgent, et ne peut plus s'accommoder de procrastinations.

Il peut être utile de rappeler les points demandant des prises de décision rapides pour disposer d'une électricité à prix stable et accessible, répondant à nos objectifs climatiques:

- Prolongation de l'exploitation des réacteurs actuels aussi longtemps que possible, sous réserve de l'accord de l'Autorité de Sûreté Nucléaire (ASN).

- Construction le plus rapidement possible de 6 réacteurs EPR2 et engagement *a minima* de 8 autres. L'estimation des besoins en 2050 doit être réactualisée sans délai avec des hypothèses réalistes, ce qui conduira à engager la construction d'un nombre de réacteurs significativement plus élevé. De plus, l'urgence doit conduire à réduire les délais administratifs de traitement des dossiers d'autorisation de construction d'installations nucléaires, sans affecter leur niveau de sûreté.
- Révision immédiate des textes de programmation en vigueur (LTECV, SNBC et PPE),
- Engagement des travaux de CIGEO, installation de stockage géologique des déchets de haute activité à vie longue dont la déclaration utilité publique vient d'être publiée, et d'une piscine d'entreposage des assemblages combustibles usés à La Hague
- Reprise vigoureuse de la R&D sur la fermeture du cycle du combustible nucléaire et le développement des réacteurs surgénérateurs à neutrons rapides, dits de 4^{ème} génération. La France disposerait en effet avec ce type de réacteur de réserves de combustible quasi illimitées, garantissant ainsi notre indépendance tout en apportant la meilleure réponse à la question des déchets radioactifs, utilisables dès lors comme combustible. Tous les Etats disposant d'une industrie nucléaire développent cette technique pour laquelle la France a longtemps fait figure de référence mondiale, une position hélas mise à mal par des choix politiques hasardeux. En outre, et simultanément, il importe d'accélérer le lancement des petits réacteurs modulaires (SMR).
- Refonte en profondeur de l'organisation du marché européen de l'électricité dans le cadre des traités, afin que chaque pays, libre du choix des technologies qu'il souhaite exploiter, assume les conséquences de ses choix.

La restauration d'une capacité d'approvisionnement de la France en électricité limitant le risque de blackout pour compenser la fermeture non réfléchie de moyens de production pilotables est une priorité absolue, accompagnée d'un effort sans précédent d'économies, ainsi qu'en témoigne l'appel lancé récemment par les trois grands fournisseurs d'énergie. Le fonctionnement de notre société est tributaire de la disponibilité de l'électricité ; le coût humain et financier considérable d'un blackout impose de tout faire désormais pour l'éviter. Fort heureusement, le Parlement européen n'a pas rejeté le 6 juillet 2022 l'inclusion du nucléaire dans la taxonomie, facilitant ainsi le financement de notre transition énergétique.

La France a souffert depuis plusieurs décennies d'une opposition sectaire et influente au nucléaire, rendant impossible la tenue de débats dépassionnés permettant de peser en toute objectivité les avantages et inconvénients des diverses sources d'énergie. La gravité de la situation énergétique nécessite que le Parlement, sur la base d'une information objective et scientifiquement validée, se prononce dans la clarté. Le climat et l'énergie sont des domaines d'intérêts vitaux pour la France. PNC-France forme donc le vœu que les discussions à venir se déroulent sur des bases rationnelles, dépassant les idéologies partisans.

Je forme pour vous des vœux de succès dans l'exercice du mandat que vous ont confié les Français, et je vous prie d'agréer, Madame la Députée, l'expression de mes respectueux hommages.

Bernard Accoyer



Président de PNC-France
Ancien Président de l'Assemblée nationale